

**A
L
I
R
E

A
T
T
E
N
T
I
V
E
M
E
N
T**

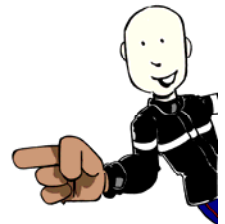
LES ACCIDENTS D'EXPOSITION AU SANG (AES)



On parle d'**accident d'exposition**, chaque fois qu'il y a contact de sang (ou liquide biologique contenant du sang) avec une blessure cutanée (piqûre, coupure, éraflure, etc.) ou une muqueuse. Le **sapeur-pompier peut être confronté à ce risque** lors d'une intervention, au même titre que le personnel médical.

En intervention, ma priorité : me protéger des AES !

- Je porte des gants à usage unique.
- J'évite de porter bagues, bracelets et autres bijoux.
- Je ne recapuchonne jamais les aiguilles utilisées (j'utilise systématiquement les conteneurs à aiguilles).
- Je privilégie le port de manches longues.
- Je jette les déchets dans les sacs DASRI (sacs jaunes).
- Je suis vigilant lors du nettoyage de la cellule sanitaire.
- Je me lave correctement les mains au retour au centre.



En cas d'exposition :

- Avant tout, **j'utilise** le kit « AES » du VSAV
- En cas de blessure cutanée : **je nettoie** abondamment avec du DAKIN^R (en assurant un contact d'au moins 5 mn.) puis j'essuie avec une compresse et je réalise un pansement.
- En cas de projection oculaire ou sur une muqueuse : **je nettoie** abondamment avec les dosettes de sérum physiologique.
- **Je consulte**, dans les 4 heures qui suivent aux urgences du CH le plus proche (pour réaliser un suivi sérologique et un examen clinique). Un traitement spécifique pourra être préconisé par le médecin du centre hospitalier.
- **J'informe** par voie hiérarchique le SDIS et je transmets -au plus tôt- le certificat d'accident de service réalisé par le médecin hospitalier et le compte-rendu d'accident.